BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2407

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

482 523 412 RCS Créteil.
CONSULT INVESTISSEMENT MANAGEMENT SECURITÉ.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Sigle : CIMS.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 106, Rue De Musselburgh, 94500 Champigny-sur-Marne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION FACTORERIE Société à responsabilité limitée Au capital de : 30 000,00 EUR Siège social Zone Industrielle St Matthieu Rue de la Garenne 78550 Houdan N° RCS 380 222 133 RCS Versailles, est société absorbante CONSULT INVESTISSEMENT MANAGEMENT SECURITÉ Société à responsabilité limitée Au capital de : 50 000,00 EUR Siège social 106 Rue De Musselburgh 94500 Champigny-sur-Marne N° RCS 482 523 412 RCS Créteil, est société absorbée Actif : 269 781,00 EUR Passif : 135 467,00 EUR Actif net apporté : 134 314,00 EUR En rémunération de cet apport net, 100 parts nouvelles de 545,45 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société FACTORERIE à titre d'augmentation de son capital social de 54 545 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 de la société FACTORERIE pour 5 de la société CIMS. Montant prévu de la prime de fusion : 79 769,00 EUR La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CIMS depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FACTORERIE. La société CIMS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Date du projet : 19/09/2025 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 26/11/2025, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles au nom de la société FACTORERIE Date de dépôt : 28/11/2025, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil au nom de la société CONSULT INVESTISSEMENT MANAGEMENT SECURITÉ.